

**Conseil d'administration
Séance du 3 novembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 79/2025	RECHERCHE
	Création de mention de Doctorat

Vu les articles L.712-1 à L.712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L.719-7 du code de l'éducation
Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental, en particulier l'article des statuts,
Vu l'avis de la Commission Recherche en date du 9 octobre 2025
Vu l'avis du Conseil Académique en date du 24 octobre 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve la création de la mention de Doctorat d'Architecture.

A Saint Etienne le 4 novembre 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0